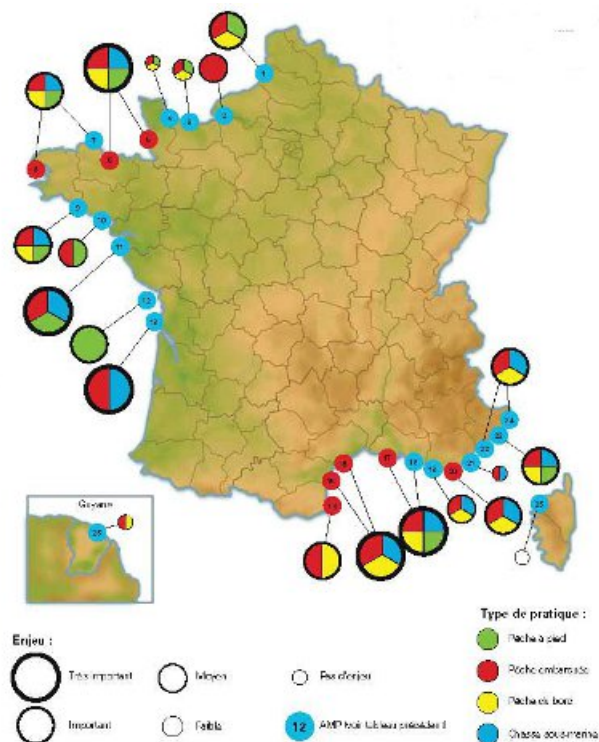


La pêche de loisir représente un enjeu important dans la majorité des aires marines protégées françaises. En effet, sur les 26 AMP interviewées en direct ou par téléphone, la pêche de loisir constitue un enjeu très important ou important pour 18 d'entre elles (69%). Dans la plupart des AMP, les différents types de pratique sont assez bien représentées, la pêche embarquée étant la pratique la plus courante (en termes de présence/absence) dans l'ensemble des sites interrogés (présente dans 24 AMP), suivie par la pêche du bord (19 AMP), la chasse sous-marine (17) et enfin la pêche à pied (14), cette dernière étant principalement pratiquée en Atlantique et Manche-Mer du Nord, et uniquement sur quelques sites en Méditerranée.

En outre, la plupart des AMP accueillent des compétitions de pêche récréative (16 AMP parmi celles interrogées). Or, les gestionnaires ne sont pas toujours informés de la tenue de ces événements (seulement 9 gestionnaires déclarent l'être), et y sont encore plus rarement associés (seulement 4 gestionnaires). Lors des entretiens, les gestionnaires ont pour la plupart déclaré regretter ce manque de communication avec les organisateurs de concours, ils sont demandeurs de plus d'échanges sur ce sujet. En fonction de la taille et de la notoriété du site, les compétitions peuvent entraîner une pression plus ou moins importante sur la ressource et les habitats. Toutefois, il n'y a pas eu de cas relaté de compétition qui engendre un prélèvement important des ressources. Les gestionnaires expliquent cela par le fait qu'en général les usagers participants à ce genre d'événements sont respectueux de l'environnement et conscients de leur impact potentiel. Cependant aucune étude scientifique précise n'a été rapportée pour tenter de mieux appréhender cette thématique. Avec les pratiquants de plus en plus nombreux sur les littoraux, une meilleure collaboration sur ces événements deviendra essentielle afin d'encadrer correctement les pratiquants.

De plus, sur ces 16 AMP il y a au moins un ou deux organismes représentant des pêcheurs de loisirs identifiés (majoritairement la FNPPSF et la FFESSM), chiffre s'étendant à 17 pour les 26 AMP interrogées. Les fédérations ont en général une politique stricte en faveur du respect de la ressource, ainsi l'affiliation des usagers à une fédération permet de mieux les encadrer et d'organiser des concours de manière durable. La présence de ces organismes dans une AMP constitue un vrai plus quant à la gestion de la pêche de loisir sur le territoire.



Carte 2 : Les différents types de pêche de loisir pratiqués dans les 26 AMP interrogées et les enjeux associés. L'enjeu est estimé très important quand la pêche de loisir est identifiée comme une priorité dans le plan de gestion ou tout document régissant les objectifs de l'AMP. L'échelle est fonction de l'intensité de la fréquentation du site par les pêcheurs de loisir, ou encore des interactions avec la ressource et les habitats.

Réalisation : Forum des AMP. 2012.

